

LA RELIGION VISIBLE

PRATIQUES ET CROYANCES EN SUISSE

Roland J. Campiche, Presses polytechniques et universitaires romandes, Le Savoir suisse, 2010

- « La Suisse peut être étudiée comme modèle du changement religieux en Europe ».
- L'ouvrage commence par une clarification de vocabulaire : sécularisation, privatisation, désinstitutionnalisation, retour du religieux, recomposition, individualisation, pluralisation.
- Explication de quelques idées reçues : la religion est absente de la période de mai 68 ; la religion n'est plus apte à structurer une société...
- « La religion perdure, mais son rôle dans la société et pour l'individu se sont modifiés ». On observe une dualisation entre le pôle institutionnel, qui vit un déclin, et le pôle universel (« reconnaissance d'une transcendance, référence aux droits humains, pratique de la prière, représentation de la religion comme affaire privée »). Chacun voyage entre ces deux pôles en fonction des aléas de la vie. Ce n'est donc pas la religion qui est mise à distance par la population suisse, mais la tradition chrétienne.
- La Suisse est-elle laïque ? Non, dire cela est un contre-sens historique, juridique et sociologique. Le 19^e siècle a consacré un système juridique fixant des relations subtiles Eglises-Etat. Les cantons fixent les modalités de ces relations. 26 systèmes ont ainsi été mis en place, allant de « l'Eglise d'Etat » à la séparation entre les deux entités, comme à Genève et Neuchâtel. Le caractère particulier de chaque système reflète l'histoire du canton, en particulier son histoire confessionnelle. On retrouve la variété de ces systèmes à l'échelle européenne.
- « A Genève, le dossier de l'enseignement « sur la religion » à l'école est toujours ouvert. Dans ce canton le souvenir du Kulturkampf reste vivace chez une minorité de citoyens. Mais tout se passe comme si le pouvoir politique n'osait pas franchir le pas et tardait à reconnaître le changement profond qui s'est opéré en la matière. Cette retenue est paradoxale à Genève, canton qui connaît une très grande diversité religieuse et à un moment où la politique fédérale d'intégration des étrangers prévoit des mesures concrètes, telle une meilleure connaissance des cultures en présence ».
- Le 2 mars 1980, le peuple suisse rejetait la dernière initiative en date demandant la séparation de l'Etat et de l'Eglise avec 78,9% de non et le rejet unanime des cantons.
- L'acte de croire semble dans notre société plus important que le contenu même de la croyance ».
- Eparpillement de l'identification religieuse en Suisse : le recensement de 2000 dénombre 767 formes de déclaration d'appartenance religieuse. D'autre part, l'identification n'est pas exclusive ; le lien aux Eglises se révèle facultatif.
- « En laissant souvent ses enfants choisir d'être ou non socialisés sur le plan religieux, la génération du *baby boom* a ouvert la voie à une incapacité de choisir par ignorance ».
- La transmission d'une religion d'une génération à l'autre continue à avoir cours, mais elle ne correspond pas à la reproduction du même lien religieux.
- « L'absence d'éducation religieuse des enfants, et surtout la rupture du fil rouge qu'est la transmission linéaire d'une tradition religieuse, a modifié durablement la scène religieuse ».
- « La transmission religieuse témoigne d'une histoire personnelle qui se construit dans le triple rapport entre le déploiement d'une liberté individuelle, la gestion d'un héritage et l'implication dans un contexte socio-historique spécifique ».
- « Quel que soit le régime juridique choisi pour régler les relations entre les communautés religieuses et l'Etat, ce dernier intervient, même en France. Donc autant rendre la régulation transparente, la cadrer et la fonder sur des observations précises. On admettra ainsi que la religion, quels que soient nos croyances ou nos doutes, constitue un fait de société ».

Marie-Jeanne Nerfin, 24 août 2010